



L'Agence Technique de la Charente

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Pouvoir adjudicateur :**  
**Commune de Aussac-Vadalle**

**Objet de la consultation :**  
**REALISATION DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES RELATIF A**  
**LA TRAVERSE D'AUSSAC**



**Date et heure limite de remise des offres :**

***Lundi 16 novembre 2015 à 12h00.***

## SOMMAIRE

<b>Article 1 : Objet et mode de la consultation</b> .....	3
1.1. Objet de la consultation.....	3
1.2. Etendue de la consultation .....	3
1.3. Décomposition du marché .....	3
1.4. Présentation des offres .....	3
<b>Article 2 : Dossier de consultation</b> .....	3
2.1. Contenu du dossier de consultation.....	3
2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation.....	3
<b>Article 3 : Remise des propositions</b> .....	3
3.1. Conditions de participation.....	3
3.2. Documents à produire.....	4
3.3. Modalités de remise des propositions .....	4
3.4. Variantes.....	5
3.5. Délai de validité des propositions .....	5
3.6. Date limite de réception des offres .....	5
<b>Article 4 : Modalités de jugement des propositions</b> .....	5
4.1. Critères de jugement des offres.....	5
4.2. Suite à donner à la consultation.....	6

## **Article 1 : Objet et mode de la consultation**

### 1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la prestation suivante : Mission de réalisation de relevés topographiques relative à l'aménagement de la traversée du bourg d'Aussac RD 115.

### 1.2. Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte d'ingénierie passée en application de l'article 26-II-2 du code des marchés publics.

### 1.3. Décomposition du marché

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

### 1.4. Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

## **Article 2 : Dossier de consultation**

### 2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Le document unique valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières et ses annexes

### 2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://charente.marches-publics.info/accueil.htm>

## **Article 3 : Remise des propositions**

### 3.1. Conditions de participation

Les groupements momentanés sont autorisés et devront, après attribution du marché, prendre la forme de groupements solidaires ou de groupements conjoints avec mandataire solidaire.

La personne publique interdit aux mandataires de se présenter en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Le candidat envisageant d'avoir recours à la sous-traitance devra joindre à son offre une demande d'agrément (DC4 disponible sur [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)). Cette dernière devra notamment indiquer :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé;

- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

### 3.2. Documents à produire

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

#### 3.2.1. Pièces relatives à la candidature

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Lettre de candidature DC1 (anciennement DC4) et Déclaration du Candidat DC2 (anciennement DC5) disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

#### 3.2.2. Pièces relatives à l'offre

- Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières joint au dossier de consultation à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s)
- Une note méthodologique (3 pages format A4 maximum) : Elle portera sur les conditions d'exécution de la mission et notamment sur la composition de l'équipe proposée ainsi que sur la méthodologie de travail .

### 3.3. Modalités de remise des propositions

#### 3.3.1. Remise sous support papier

Le pli contenant l'offre sera transmis par voie postale (avec avis de réception) ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie d'Aussac-Vadalle  
61, rue de la République  
16560 Aussac-Vadalle

Les offres devront être transmises sous pli cacheté portant les mentions :

REALISATION DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES RELATIF A  
LA TRAVERSE D'AUSSAC  
DOSSIER D'OFFRE  
NE PAS OUVRIR

**3.3.2. Remise par voie électronique**

La personne publique n'accepte pas la transmission des offres par voie électronique.

**3.4. Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

**3.5. Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**3.6. Date limite de réception des offres**

Les candidats devront impérativement faire parvenir leur offre avant lundi 16 novembre 2015 à 12h00.

**Article 4 : Modalités de jugement des propositions**

**4.1. Critères de jugement des offres**

Les offres seront jugées au moyen des critères suivants avec leur pondération :

- **Valeur technique : 40%**
- **Prix des prestations : 60%**

La notation de chaque critère s'effectuera sur 100 points en utilisant la répartition suivante :

- **Valeur technique : 100 points**

Elle sera jugée au moyen des sous-critères suivants :

- 1- Délai (40 points)
- 2- Qualité de la méthodologie proposée afin de garantir la sécurité du public (30 points)
- 3- Moyens matériels et humains affectés à la mission (30 points)

- **Prix des prestations : 100 points**

Conformément à l'article 55 du code des marchés publics, l'acheteur public a la possibilité d'écartier les offres jugées anormalement basses après avoir demandé au candidat, par écrit, des précisions sur la composition de l'offre et après avoir vérifié les justifications fournies.

#### 4.2. Suite à donner à la consultation

L'offre qui obtiendra le total le plus élevé sera désignée offre économiquement la plus avantageuse. Dans le cas où plusieurs candidats arriveraient ex-aequo, le marché sera attribué à celui ayant obtenu la meilleure note au critère prépondérant (soit à la valeur technique).

Le candidat pressenti fournira les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

En l'absence de ces documents, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.